



# UNION DES PECHEURS DE PARIS ET DE LA SEINE



(Fondée en 1891)

**OBJET : PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE 2010  
(CONCERNANT 2009)**

**LE SAMEDI 30 JANVIER 2010 À 10 H. A LA MAISON DES ASSOCIATIONS DU 16°.**

L' ORDRE DU JOUR est le suivant :

1. **Approbation du compte-rendu des 3 dernières assemblées générales du 15 décembre 2008.**
2. **Approbation du rapport moral 2009 remis en séance et envoyé à ceux qui possèdent une adresse e.mail.**
3. **Approbation du rapport financier 2008 (Comptes du 1<sup>er</sup>. janvier 2008 au 31 décembre 2008, remis en séance), étant entendu que le Rapport Financier du 1/1/2008 au 15/12/2008 a déjà été approuvé lors de la dernière Assemblée Générale du 15 décembre 2008.**
4. **Approbation du rapport financier 2009 (Comptes du 1<sup>er</sup>. janvier 2009 au 31 décembre 2009, remis en séance).**
5. **Cartes de pêche 2010.**
6. **Autres association auxquelles nous participerons.**
7. **Actions de 2010 : prévisions, budget, pêche de nuit complémentaire, calendrier des parties de pêche chaque dernier samedi des mois non-froids, etc....Handipêche le vendredi 11 juin 2009 quai de la Tournelle Paris 5° ; Fête de la pêche le 1<sup>er</sup>. dimanche de juin, alevinage en décembre 2010**
8. **Questions diverses.**
  - **Clôture par un verre de l'amitié apéritif.**

Il est en premier lieu procédé à l'élection du bureau de séance. Les candidats sont : Président de séance : Christian CHOLLET ; Scrutateur : Louis POTTIER ; Secrétaire de séance : Philippe PICARD.

Les candidatures sont mises aux voix à main levée.

Après discussion et débats, il est procédé au vote à main levée.

Votes pour : Unanimité ; Abstentions : 0 ; Votes contre : 0.

**Le bureau de séance est élu à l'unanimité.**

#### **Le Bureau de séance est ainsi constitué :**

Président de séance : Christian CHOLLET qui accepte ;

Scrutateur : Louis POTTIER qui accepte ;

Secrétaire de séance : Philippe PICARD qui accepte.

Pendant le délai de quinze jours qui précède l'Assemblée Générale Ordinaire, tous les documents nécessaires à l'information ont été tenus à disposition au Siège de l'Association et surtout envoyés par courriers et e-mails à nos membres (Convocation, Rapport Moral et Lettre du 28 décembre 2009).

Le Président dépose sur le bureau de séance : les Statuts de notre Association, la Convocation à l'Assemblée Générale et la Feuille de présence, ainsi que l'ensemble de la Comptabilité 2009. Sont distribués en séance le Rapport financier définitif de 2008 (1/1/2008 au 31/12/2008) et le Rapport financier 2009 (1/1/2009 au 31/12/2009).

Nous remercions de la présence en séance de Monsieur Daniel BEUZET Vice-Président de la Fédération Interdépartementale 75/92/93/94 qui a eu l'amabilité de représenter notre Fédération. Rappelons que le Président de l'UPP est Secrétaire de la même Fédération.

Il est passé à l'examen et aux votes des différents points de l'ORDRE DU JOUR :

#### **1. Approbation du compte-rendu des 3 dernières assemblées générales du 15 décembre 2008.**

Il est noté qu'en fait il ne s'agit que de l'approbation du Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 15 Décembre 2008, qui avait elle-même approuvé les PV des 2 Assemblées précédentes de 2008 (26/01/2008 et 14/10/2008). A noter qu'aucune Assemblée Générale ne s'est tenue en 2009, compte tenu du fait que c'est l'AG du 15/12/2008 qui en a fait office.

Deux corrections sont apportées à ce Procès-Verbal :

1°) au point 5 (« Vérificateurs aux comptes ») le prénom de M. GOUMILLOU est Marcel (et non Daniel) ;  
2°) au point 4 (« Membres du Conseil d'Administration ») : il a été oublié le nom de M. Jean-Claude COCHON (non oublié par contre à la déclaration à la Préfecture de Police).

Ces 2 corrections étant faites le Procès-Verbal est mis aux voix.

Après discussion et débats, il est procédé au vote à main levée.

Votes pour : Unanimité ; Abstentions : 0 ; Votes contre : 0.

**La résolution est adoptée à l'unanimité.**

**2. Approbation du rapport moral 2009 remis en séance et envoyé à ceux qui possèdent une adresse e.mail.**

Ce Rapport Moral 2009 a été très largement diffusé (courriers postaux, e-mails, etc...)

Après discussion et débats, il est procédé au vote à main levée.

Votes pour : Unanimité ; Abstentions : 0 ; Votes contre : 0.

**La résolution est adoptée à l'unanimité.**

**3. Approbation du rapport financier 2008 (Comptes du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2008, remis en séance), étant entendu que le Rapport Financier du 1/1/2008 au 15/12/2008 a déjà été approuvé lors de la dernière Assemblée Générale du 15 décembre 2008.**

Le Rapport Financier définitif 2008 a été remis en séance à tous les participants.

Il est explicité les menues modifications qui, pour l'essentiel, étaient des recettes.

Après discussion et débats, il est procédé au vote à main levée.

Votes pour : Unanimité ; Abstentions : 0 ; Votes contre : 0.

**La résolution est adoptée à l'unanimité.**

**4. Approbation du rapport financier 2009 (Comptes du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009, remis en séance).**

Le Rapport Financier 2009 a été remis en séance à tous les participants. Notre trésorerie est quasi constante depuis l'an passé (7 milliers d'€), avec un léger déficit pour 2009 (571,71 €).

L'ensemble de la comptabilité est déposé sur le bureau de l'AG.

Il est posé à M. Marcel GOUMILLOU Vérificateur aux Comptes la question sur la qualité et la fidélité de la Comptabilité 2009, qu'il est venu préalablement vérifier au Siège Social : celui-ci répond par un avis favorable et qu'il n'a aucune observation à formuler.

L'Assemblée constate que les comptes 2009 sont sincères et véridiques.

Après discussion et débats, il est procédé au vote à main levée.

Votes pour : Unanimité ; Abstentions : 0 ; Votes contre : 0.

**La résolution est adoptée à l'unanimité.**

**5. Cartes de pêche 2010.**

Peu de modifications sur les noms des Cartes et leurs tarifs (« Mineurs » et « Journalière » minorées) sauf celle qui consiste à proposer des « Personnes Majeures + EHGO » à tarif moindre que « Majeure + EHGO, à part » 86 € au lieu de 70 € + 25 €).

Après discussion et débats, il est procédé au vote à main levée.

Votes pour : Unanimité ; Abstentions : 0 ; Votes contre : 0.

**La résolution est adoptée à l'unanimité.**

**6. Autres associations auxquelles nous participerons.**

Dito l'an passé (I.F.C.).

Philippe PICARD notre Secrétaire participe, à titre personnel, à FNCF et La Seine en Partage.

Après discussion et débats, il est procédé au vote à main levée.

Votes pour : Unanimité ; Abstentions : 0 ; Votes contre : 0.

**La résolution est adoptée à l'unanimité.**

**7. Actions de 2010 : prévisions, budget, pêche de nuit complémentaire, calendrier des parties de pêche chaque dernier samedi des mois non-froids, etc....Handipêche le vendredi 11 juin 2009 quai de la Tournelle Paris 5° ; Fête de la pêche le 1<sup>er</sup> dimanche de juin, alevinage en décembre 2010.**

- Calendrier des parties de pêche chaque dernier samedi des mois non-froids, etc...voir la lettre du 28 décembre 2009 envoyée en grand nombre et e.mail ; bien préciser : SAMEDIS. Tout le reste de la lettre : inchangé.

- Pas de pêche de nuit complémentaire.

- Site internet : en cours de constitution pour notamment les achats de cartes en-ligne avec paiement sécurisé (mise en place notamment par la Fédération Nationale FNPC). Très important pour les jeunes et nouvelles générations de pêcheurs.

- Alevinage : celui fait le 8 décembre 2009 a amené des questions et réponses plutôt positives, entre autres par son aspect médiatique qui n'était pas évident au départ, ni prévu. En 2010 et en décembre sera poursuivie cette opération intergénérationnelle tant pour les brochetons que pour les pêcheurs ! Et il conviendra de prévoir des frayères, encore que la mise en place de ces brochetons de l'année sous les péniches est probablement une bonne chose. Alevinage en Seine en 4 lieux : RD face Tour Eiffel & Place de la Concorde ; Ile St-Louis ; RG : débouché du Parc André-Citroën
- Sensas sera contacté pour une manifestation Quai de la Tournelle en mars . Notre vice-président s'en occupe.
- Un gros silure navigue vers le Pont de la Tournelle. Qui veut le prendre ? Certains expriment que les silures sont les nuisibles qui dépeuplent notre rivière et qu'il faut les éliminer et en indiquent des moyens.
- Des personnes « sensibles » nous ont fait part de leur approche de la pêche, à plusieurs reprises. Rappelons que nous protégeons le milieu aquatique et que nous savons parfaitement décrocher les poissons, face à l'eau dans laquelle les pêcheurs « no-kill » les remettent avec soin. Attention donc à notre langage qui doit être écologique, dans le sens de la biodiversité et du développement durable ; rappelons à tout instant que nous sommes les sentinelles de l'eau.
- A titre informatif il est indiqué que les comptes UPP au Crédit Mutuel de Corbeil-Essonnes vont être clos (frais trimestriels trop importants) compte tenu du fait qu'un compte courant UPP (sans frais trimestriels) et un Livret A viennent d'être ouverts au Crédit Agricole d'Ile-de-France 67, rue d'Auteuil Paris 16° fin 2009 et début janvier, avec toujours double signature sur les chèques émis.
- A titre informatif il est indiqué que le nombre de membres actifs est 128 (dont 105 Majeurs, 21 Mineurs et 2 Découverte Femmes)
- SAPEL : voir si la Fédé participe, comme l'an dernier avec roulement associatif, dont l'UPP. Réponse : non.  
Après discussion et débats, il n'est pas procédé à un vote.

#### 8. Questions diverses.

Néant

Plus aucune question n'étant plus à l'ordre du jour et aucune autre question n'étant posée, le Président clôt la réunion et il lève la séance formellement à MIDI. Mais elle est poursuivie dans le cadre amical suivant.

\* \*

#### • Clôture par un verre de l'amitié apéritif.

Le présent Procès-Verbal comporte 3 pages dactylographiées ainsi que la Feuille de présence (15 pages), Comptes définitifs 2008 (2 pages), Comptes 2009 (2 pages) et Lettre aux membres ( 2 pages), soit **24 pages** au total.

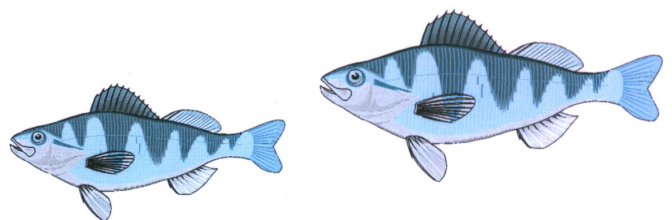
Diffusion du PV proprement dit aux membres (e.mail pour ceux qui en possèdent un) et affichage sur les principaux sites de pêche de la Seine dans Paris, ainsi que chez les détaillants qui acceptent, ainsi qu'éventuellement diffusion par lettre.

**A Paris le 30 janvier 2010**

**Christian CHOLLET, Président de séance**

**Louis POTTIER scrutateur de séance**

**Philippe PICARD Secrétaire de séance**




---

**Siège social : 79, Boulevard de Montmorency 75016 PARIS – T : 01 40 50 67 60**  
**SIREN : 444 882 773 – SIRET : 444 882 773 00021 – APE : 913E**  
**E.mail : [ch.chollet@orange.fr](mailto:ch.chollet@orange.fr) -**